

# Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique 2023 – 2025

## Compass Group France

- Date de publication : 27/09/2023
- Dernière mise à jour : 27/09/2023

1	Introduction	3
2	Bilans des actions antérieures	3
3	Feuille de route 2023-2025	4
3.1	Objectif général	4
3.2	Organisation de mise en œuvre	4
3.2.1	Réalisation de l'état des lieux de départ	4
3.2.2	Stratégie du SPAN et validation par le comité de direction	4
3.2.3	Modalités d'audit	5
3.2.4	Test des utilisateurs	5
3.2.5	Suivi de la mise en conformité et remédiation	5
3.2.6	Intégration de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets	6
3.2.7	Sélection et contrôle des prestataires	6
3.2.8	Ressources financières	6
3.3	Ressources Humaines allouées	6
3.3.1	Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique	6
3.3.2	Formation et sensibilisation des équipes	7
4	Plan d'action 2023	8

# 1 Introduction

Le SPAN, ou Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique, est un document légal détaillé à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (modifié par loi n° 2023-171 article 16 du 9 mars 2023) pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et mis à jour par les directives européennes (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à « l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public » et (UE) 2019/882 du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

Ce document a pour but de décrire la politique en matière d'accessibilité numérique de Compass Group France et de l'ensemble de ses filiales. Il est rédigé pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, et est accompagné de plans d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre par Compass Group France pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique. Ils sont disponibles en ligne et accessibles à toutes et à tous. Un bilan de leur mise en œuvre est publié tous les ans par Compass Group France.

## 2 Bilans des actions antérieures

Compass Group France fait de l'inclusion physique et digitale, une priorité, au point d'en avoir fait un pilier de sa vision d'entreprise [Le Pacte : Restaurons Demain](#).

Ainsi, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées par Compass Group France avant la mise en place de ce Schéma 2023-2025. En voici le détail :

- 22 collaborateurs de Compass Group France, et notamment au sein des équipes produit de la DSI (en charge de la conception des outils, applications et sites), ont été sensibilisés aux bonnes pratiques en termes d'accessibilité numérique
- Tous les membres du comité exécutif de Compass Group France ont été sensibilisés à l'accessibilité numérique
- La fiche de poste du référent Accessibilité Numérique a été réalisée et validée en interne
- 2 référents accessibilité ont été nommés et formés et travaillent en collaboration avec le référent de la Mission Handicap
- 3 audits ont d'ores et déjà été réalisés
- Nous avons engagé une démarche de sensibilisation et définissons des standards d'accessibilité avec l'agence avec laquelle nous développons les sites de nos marques.

## 3 Feuille de route 2023-2025

### 3.1 Objectif général

La feuille de route sur l'accessibilité numérique pour Compass Group France repose sur une approche progressive de mise en conformité et d'amélioration de l'accessibilité de nos outils, pour en faire bénéficier une majorité d'utilisateurs le plus rapidement possible. Elle vise à garantir un environnement de travail équitable pour l'ensemble de nos collaborateurs et une expérience accessible à l'ensemble de nos convives et clients.

La feuille de route a été élaborée en collaboration entre les équipes de la DSI et des ressources humaines, et avec le soutien de l'ensemble des membres du comité de direction. Elle est en lien avec la politique de la Mission Handicap et revue à intervalles réguliers par les sponsors.

### 3.2 Organisation de mise en œuvre

#### 3.2.1 Réalisation de l'état des lieux de départ

Sont concernés par l'accessibilité numérique uniquement les applicatifs pour lesquels Compass Group France est décisionnaire des évolutions du logiciel, justifié par un développement interne ou une expression de besoin d'évolution d'un outil externe personnalisé.

Compass Group France est responsable de 57 applicatifs, incluant intranet, applications à destination du public ou des collaborateurs du groupe.

Le décommissionnement de 23 applications sera effectif durant l'année 2023 et la mise en conformité de ces applications se révèle hors périmètre. 34 applicatifs demeurent donc dans le périmètre.

Compass Group France publie les déclarations d'accessibilité sur les différents sites et applications concernés. Chaque déclaration d'accessibilité est disponible sur une page dédiée « accessibilité numérique » directement consultable depuis le bas de la page d'accueil et depuis n'importe quelle page du site.

Pour les applications mobiles, la déclaration est disponible sur le site interne de Compass Group France ou au travers des informations disponibles lors du téléchargement de l'application.

#### 3.2.2 Stratégie du SPAN et validation par le comité de direction

Un plan de mise en conformité de 34 applications a été défini sur 3 ans. Compte tenu de la quantité et de la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler jusqu'en 2025.

Ce plan prend en considération le volume d'utilisateurs, la visibilité de l'applicatif en externe, la criticité de l'outil dans le quotidien des équipes et des convives, et les roadmaps de chaque outil :

- 12 applications en 2023
- 9 applications en 2024
- 13 applications en 2025

En 2022 la stratégie pour inscrire Compass Group France dans une démarche d'accessibilité numérique a été présentée et approuvée par la DRH et le DSI. Le SPAN a également été validé par ces représentants en fonction.

### 3.2.3 Modalités d'audit

Les audits seront réalisés par un ou des cabinets d'audit spécialisés et mandatés par Compass Group France. En cela, ils assurent l'impartialité et la compétence dans la réalisation des audits.

### 3.2.4 Test des utilisateurs

Concernant les tests, des groupes de beta testeurs ont été créés :

- un groupe « interne Compass » composé de cadres et des personnes en situation de handicap et
- un groupe de « convives » pouvant être sollicités pour faire des retours sur nos outils et/ou politique d'accessibilité.

Aucun outil de test n'est défini à ce jour.

### 3.2.5 Suivi de la mise en conformité et remédiation

Il a été décidé que l'accessibilité numérique serait suivie au travers des instances du Lean Portfolio Management, assurant ainsi une parfaite intégration de la mise en conformité dans la roadmap de la direction des systèmes d'information.

Pour chaque applicatif à mettre en conformité, on retrouve à minima les 4 étapes suivantes :

- Réalisation d'un audit de conformité
- Publication de la déclaration d'accessibilité de l'applicatif
- Publication d'une mention "Accessibilité : partiellement/non-conforme" en fonction du score obtenu à l'audit
- Évaluation de la charge de travail des remédiations à réaliser en fonction des non-conformités relevées lors de l'audit, les erreurs critiques seront traitées en priorité (ne seront pris en compte que les obligations légales)

Cette structure permet de reporter factuellement l'avancée de la mise en conformité aux instances suivantes :

- Revues de portfolio mensuelles, incluant les Product Managers et leurs équipes

- COPIL trimestriel, incluant les sponsors (DRH et DSI), les référents, le Portfolio Manager, le Responsable de la mission handicap, le contrôleur de gestion, la responsable formation, un représentant du groupe interne des beta testeurs.
- Comité de direction semestriel, incluant l'ensemble des membres du comité de direction (dont les sponsors).

Cette organisation permet également de mettre à jour efficacement les plans d'actions annuels.

### 3.2.6 Intégration de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets

Depuis 2023, 100% des nouveaux outils prennent en compte dans le cadre de leur développement les critères d'accessibilité numérique.

### 3.2.7 Sélection et contrôle des prestataires

Compass Group France travaille pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique dans ses relations avec ses fournisseurs. Dans le cadre de notre politique d'achats responsables, les catégories d'achats concernés par l'accessibilité numérique ont été identifiées. Des critères liés à l'accessibilité numérique ont été définis et sont progressivement déployés dans le cadre des appels d'offres concernés.

Par ailleurs, il est demandé à chaque fournisseur d'intégrer dans un devis la bonne prise en compte de leur accompagnement envers Compass Group France pour rendre les outils accessibles.

Pour chaque nouvelle relation contractuelle avec un fournisseur, le Guide des Bonnes Pratiques Fournisseurs est intégré au contrat. Dans ce document figure le cahier des charges à respecter pour répondre aux besoins d'accessibilité numérique.

### 3.2.8 Ressources financières

Plusieurs sources de financement en lien avec l'accessibilité numérique sont mises en place.

La mise en conformité des outils informatiques sera financée en totalité par la Direction des Systèmes d'Information (environ 500 000 €).

Les budgets alloués aux formations des collaborateurs seront pris en charge par la Mission Handicap (environ 15 000€).

## 3.3 Ressources Humaines allouées

### 3.3.1 Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique

Les sponsors métiers sont la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Systèmes d'Information, tous deux membres du comité exécutif de Compass Group France. Ensemble, ils ont nommé deux référents à l'accessibilité numérique choisis au sein de l'équipe de la DSI. Leur rôle est de coordonner la production, le suivi et la mise à jour du

schéma pluriannuel de mise en accessibilité et du plan d'action annuel de Compass Group France.

Les deux référents ont été formés par un organisme indépendant lors d'une formation de deux jours durant l'été 2022. Pour toute demande d'accompagnement ou d'alternative ils sont joignables à l'adresse mail [accessibilite\\_numerique@compass-group.fr](mailto:accessibilite_numerique@compass-group.fr).

Une collaboration étroite avec un représentant de la Mission Handicap est mise en place ainsi qu'avec le Lean Portfolio Manager.

Un accompagnement par le cabinet Koena est en place pour des missions de conseil et d'audit.

### 3.3.2 Formation et sensibilisation des équipes

Environ 60 collaborateurs des fonctions supports ont été identifiés comme ayant un rôle à jouer au sujet de l'accessibilité numérique. Une formation a eu lieu en 2022 et une formation début 2023, et des nouvelles sont programmées dans les prochains mois en vue de garantir une continuité.

Tous les membres du comité exécutif de Compass Group France ont été sensibilisés à l'accessibilité numérique.

Un guide de bonnes pratiques a été rédigé afin d'être communiqué à toute personne concernée par l'accessibilité numérique (interne et prestataire).

Un dispositif de sensibilisation (module e-learning) a été mis en place pour l'ensemble des métiers. Cette sensibilisation doit se maintenir tout au long des années à venir.

## 4 Plan d'action 2023

En application de l'article 47 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document décrit le plan d'actions pour l'année 2023 avec les actions détaillées des opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique.

Il sera enrichi en fin d'année au moment du bilan de leur mise en œuvre.

Num.	Type	Action	Détail	Suivi
1	Schéma pluri annuel	Publication du SPAN	Mise en ligne du SPAN en janvier 2023	
2	Plan d'action annuel	Publication du Plan d'action annuel	Mise en ligne du plan d'actions annuel en janvier 2023	
3	Recensement	Recensement de l'ensemble des sites et applications concernés	Des critères ont été établis pour prioriser applications et sites nécessitant une mise en conformité	
4	Organisation	Mise en place d'un programme d'organisation interne pour se conformer à l'accessibilité numérique des sites web et applications	Mise en place de comités de pilotage animés par les référents accessibilité numérique.	
5	Ressources humaines	Recensement des besoins en termes de sensibilisation et formation	1/ Identification des populations cibles 2/ Cartographier les besoins spécifiques en termes de formation et sensibilisation de ces populations cible au sein de chaque service	
6	Ressources financières	Evaluation des besoins financiers	Evaluer les montants et les sources (Mission Handicap...)	
7	Tests utilisateurs	Mise en place d'un groupe de bêta testeurs en situation de handicap	Etude de faisabilité de mise en place d'un groupe de testeurs constitué, dans la mesure du possible, de personnes en situation de handicap	
8	Retours utilisateurs	Prise en compte des remarques des testeurs	Prise en compte des remarques des testeurs au fil de l'eau dans le cadre des modifications/refontes des applications et sites	
9	Audits	Choix du prestataire	Un référencement de prestataires pour nous accompagner dans les audits a été lancé	



Num.	Type	Action	Détail	Suivi
10	Audits	Réalisation des audits	A la suite de ce référencement, les Product Owner feront réaliser des audits sur les sites et applications identifiés comme prioritaires pour cette première année.	
11	Mise en conformité	Mise en conformité RGAA de certains sites et applications	<p>Mise en conformité à hauteur d'au-moins 60% des outils audités à mois+6</p> <p><b>Sites web publics :</b>  Compass Group France  Eurest  Exalt  Foodi Web  Medirest  Popote  Scolarest</p> <p><b>Outils internes :</b>  Portail Fournisseurs réclamations  WOCC  Optim Appro  Oscar  Foodi App</p>	
12	Déclaration d'accessibilité	Publication des déclarations d'accessibilité des sites	Publication des déclarations d'accessibilité sur les différents sites / applications concernés. Ces déclarations d'accessibilité sont disponibles via le bas de page.	
13	Formations	Formations des équipes par type de population (product owner, développeurs, communication, marketing, studio graphique...)	Définition des modules de formations ciblés par type de métier. Etablir un plan de formation afin que nos collaborateurs acquièrent les bonnes pratiques indispensables et soit en mesure de produire des sites, des contenus et des applications accessibles.	

Num.	Type	Action	Détail	Suivi
14	Sensibilisation	Actions internes sur l'accessibilité numérique	Sensibiliser les membres du Comex pour qu'ils en comprennent les enjeux et nous donnent les moyens financiers d'y parvenir. Sensibiliser les agences avec qui on collabore en diffusant un guide de bonne pratique	
15	Qualité	Intégration des partenaires dans notre démarche	Rédaction et ajout de la clause d'accessibilité dans tous nouveaux contrats avec des agences / éditeurs	
16	Formations	Intégration des partenaires dans notre démarche	Signature des clauses contractuelles de formation avec les ESN avec qui on travaille	
17	Pilotage	Suivi des actions dans Jira	Mise en place du suivi des audits, mise en conformité et remédiations dans notre outil de pilotage Jira	
18	Qualité	Réception des déclarations d'accessibilité des outils de nos fournisseurs	Écrire à tous les fournisseurs de solutions pour leur demander leur déclaration d'accessibilité sur leurs outils	